26e ANNÉE N° 2179 PARAIT LE SAMEDI 17 JUILLET 1909

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

A. TURIN, Fondateur - PASCAL LIEUTIER, Administrateur-gérant
ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, *Place de la Mairie*, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Chronique Sportive

L'AVIATION

LE PASSÉ

Nous publions en préambule un article de toute actualité de M. Robert Esnault-Pelterie, président de l'Association des Industriels de la locomotion aérienne, sur l'aviation.

Depuis que l'homme se dégageant de l'animalité primitive acquit la faculté de penser, ses aspirations tendirent à l'élévation de sa matérialité au dessus des obstacles terrestres.

En pouvait-il être autrement du reste pour cet être obligé de se mouvoir au milieu des difficultés et des dangers dont la nature des premiers âges était pleine ? Et tandis que, se déchirant aux ronces et aux lianes des arborescences primitives, il fuyait devant ses congénérés ou les carnaciers plus formidablement armés que lui, ne devait-il pas envier l'oiseau dévorant l'espace qui lui semblait libre de toute entrave ?

Aussi, lorsque les siècles s'ajoutant aux siècles, il éprouva le besoin de matérialiser ses rêves et de les fixer, s'empressa-t-il de donner des ailes à ses dieux et à ses anges, et lorsque la trop grande connaissance des poètes qui faisaient planer sa rêverie, l'empêchait de donner des pennes à ceux-ci, il éprouva le besoin de donner des ailes à leur chimère, comme Pégase.

Et sur toute la surface du globe, chez tous les peuples les plus ignorants les uns des autres, la concrétion de leur secrète aspiration se réalisa dans une figure ailée.

Les dragons des chinois sont cousins des Phœnix comme des oiseaux des Egyptiens et des Incas.

Nous ne saurons probablement plus si ces rêves, ont été parfois réalisés ; les fanatiques qui brûlèrent la bibliothèque d'Alexandrie, comme l'intolérance de toutes les religions et l'ignorance des moines gratteurs de papyrus, ont détruit la possibilité de recherches qui n'ont plus d'intérêt que pour l'histoire respective.

A n'en pas douter, l'homme a plané longtemps avant nous ; Dédale, cet imitateur de la nature, sut-il assez parfaire un oiseau pour échapper à Pasiphaé ? La mort de son fils Icare dont la légende nous est transmise, en serait la preuve.

Mais combien d'autres thaumaturges, comme Simon le Magicien ont pu s'enlever ?

Ce qui permet la réalisation du progrès ; c'est la diffusion des idées et la rapidité de leur translation. Ces voies n'existant pas, les temples assyriens et egyptiens, comme les laboratoires des savants restaient clos, dans le but de conserver une supériorité morale d'où découlait une prépondérance effective et les dissensions balayaient tout progrès.

Il faut arriver à Léonard de Vinci pour que l'esprit puisse s'arrêter à des connaissances et analyses utiles que l'instantanéité des photographies actuelles est venue confirmer.

Les études sur le vol à voiles et le vol plané faites par les grands navigateurs apportaient une plume à la construction des ailes maintenant exécutées ; mais que de difficultés ne devaient pas rencontrer les Nadar, Lilieuchal, Ader, Chanute, Wright, Tatin, Blériot, et nous mêmes.

Laissons de côté ces difficultés ; elles seront trop vite oubliées devant la réussite et si nous disons que celle-ci est imminente pour ne pas dire qu'elle est accomplie, c'est que nous voulons réagir contre le trop grand optimisme des foules exité par des écrits, des conférences ou des dons de prix qui n'ont rien à faire avec le progrès conscient.

L'état de l'aviation actuelle, à la veille du grand concours de Reims qui sera la première manifestation éminemment sportive de l'aviation, peut se définir ainsi : « L'appareil de 1910 sera un monoplan très élégant d'envolée et dont la forme se rapprochera très sensiblement de l'oiseau ».

L'appareil sera très joli, parce que rien de ce qui est laid et par conséquent inharmonieux ne saurait subsister. L'harmonie, la sobriété, la discrétion dans les organes prouvent qu'aucun n'agit ni au détriment des autres, et la mécanique ainsi parfaite donne la Beauté.

C'est toujours le manque d'équilibre qui choque ; le Tact, comme la Beauté, sont le réultat d'un équilibre.

Un appareil qui ne sera pas beau à voir sera mal équilibré :

Robert Esnault Pelterie,

Président de l'Association des industriels de la Locomotion aérienne, Commissaire général de l'Exposition internationale de la Locomotion aérienne de 1909.

Interpellation sur la Politique Générale

D'un article de M. P. Baudin, ancien ministre, paru dans la GRANDE REVUE du 10 juillet 1909 :

Interpellation ? Non ce n'est pas sérieux. Une interpellation a une autre allure que cette suite d'exposés plus ou moins critiques où tous les partis, toutes les fractions de parti, toutes les particules de parti, ou même tous les particuls, si j'ose dire, viennent exposer et continueront, longtemps encore, à exposer leurs vues sur le passé, le présent, l'avenir de la France.

Une interpellation ? je le veux bien, à la condition que l'on renonce à dire qu'ell est dirigée contre le gouvernement. Elle est dirigée contre la révolution, contre la République, contre la bourgeoisie capitaliste, contre les radicaux ; les socialistes y passeront bien à leur tour. Mais le cabinet Clemenceau, s'il y trouve lui-même sa place, c'est, bien à coup sûr, la moindre.

Et comme le maître en l'art d'interpeller, que fut en ses beaux jours de maturité M. Clemenceau doit se gaudir au spectacle de ces grandes eaux, de ce brillant jeu au bassin de Neptune, où ses inoffensifs adversaires lancent l'eau à pleine bouche et se noient ! Le plus abondant, le plus noble et le plus diffus, le plus beau, le plus olympien et le plus noyé, d'un mot, Neptune lui-même, on l'a deviné, fut Jaurès. Il y a de tout, mieux, il y a tout dans son discours : l'esprit du meilleur Jaurès y définit la politique de l'homme instable, sceptique, voletant et gavroche qui se perche au bord d'une réforme, comme un moineau au bord d'un toit ; le Jaurès puissant oratorien, dans cette belle évocation du prophète vaincu « qui ne sait jamais, lorsqu'il pressent des désastres inévitables sous lesquels doit succomber une société impie, s'il s'afflige de la catastrophe ou s'il se réjouit du châtiment » ; le Jaurès lyrique et inexact dans ce long morceau où Homère, Gœte, Victor Hugo et Wagner, viennent parader non loin de Zola et d'Anatole France, au service d'une thèse manifestement en contradiction avec toute l'histoire de l'esprit humain ; il y a aussi le Jaurès antiradical, réprouvant aujourd'hui toute collaboration avec ceux dont il a su si bien se servir durant plus de trois années pour développer le socialisme démagogique ; il y a là tous les Jaurès simultanés et successifs, ceux dont on est obligé d'admirer l'art merveilleux et ceux qu'on ne comprend pas, ceux qui forcent l'attention et ceux qui la rendent laborieuse...

COIN DU POÊTE

TRIBULATIONS
d'un Pêcheur Sisteronnais

Enfin l'aube parait !.,. mon panier dès la veille.
Enserre des engins de diverses façons :
Papillons, mouches, vers, asticots, hameçons
Tout est prêt. Je voudrais faire aujourd'hui merveille
Pour traiter mes amis ce soir
Sur ma pêche, je fonde espoir.

Dans le sentier fleuri qui mène à la rivière.
Je chemine gaiment. La bise du matin
M'apporte le parfum de la rose et du thym ;
Les oiseaux à leurs chants donnent libre carrière ;
Dans l'air humide et vaporeux
L'alouette monte au ciel bleu.

Déjà de l'horizon le contour se colore ;
Le soleil verse l'or sur les crêtes des monts ;
Chaque tige de blé, chaque brin de gazon
Tremblote rayonnant des perles de l'aurore
Et, sur les flancs verts des côteaux,
Bondissent bergers et troupeaux.

Mais la bise se calme et le vague murmure
De l'eau sur les rochers arrive jusqu'à moi.
J'accélère ma course et plus heureux qu'un roi
J'arrive sur le bord. D'un coup d'œil je m'assure
Des lieux préférés du poisson ;
J'arme et j'amorce l'hameçon.

Au milieu du courant je dépose la ligne,
Qui s'enfonce aussitôt et s'agite en ma main.
Je veux la retirer, mais ce n'est pas fretin
Qui tient dur et secoue comme fièvre maligne ?
Craignant de perdre un si beau coup,
J'amarre l'engin par le bout.

Et, doucement, du fil, j'accompagne la bête
Dans l'évolution de ses vains soubresauts.
Je crois que j'ai ferré le prince des barbeaux,
Et si le fil tient bon, ce soir nous ferons fête,
Allons patience ?... Il se noiera
Et puis on le décrochera.

Enfin hors du courant et tout près de ma canne
L'animal épuisé, s'affale et se tient coi :
C'est le moment d'agir prudement toutefois ?...
Je manœuvre et je tire !... une machoire d'âne !...
Ah ! pour le coup mes invités
Pourraient faire les dégoutés.

Je reprends mes esprits... Allons à la revanche ?...
Je cingle un nouveau coup ? Bonheur, nouveau plon-
[geon :
Dans le fond du cristal disparait le bouchon.
Ce ne sera pas long ? Sur les eaux je me penche
Et cette fois, de nouveau ému,
J'arrache ?... une vieille morue.

Quelle triste déveine ?... Une journée si belle ?...
Essayons de rechef et pêchons un poisson.
Cette fois pour souper, serait-ce un vil goujon.
Et crac, au fond de l'eau replonge la ficelle
Le fil se tend, ce sera beau
Je ramène ?... un groin de pourceau.

B N.

Le Meurtre de Dusserre

Les aveux. — La confrontation La reconstitution du crime

Cette triste affaire qui depuis près d'un mois passionne toute une population de 4.000 âmes et accable de travail des magistrats cependant infatigables, touche presque à sa fin. Les accusés Blanc et Franzoni ont révélé au magistrat instructeur les péripéties du drame commis dans la soirée du 16 juin dernier sur la personne du colporteur Dusserre. A vrai dire, il n'en pouvait être autrement : Les recherches effectuées par les intelligents agents de la sûreté ne devaient pas rester infructueuses ; l'enquête habilement menée par M. Roman, président de notre Tribunal, faisant fonction de juge d'instruction en l'absence de M. Favier en congé, devait sûrement aboutir à arracher aux accusés les aveux de leur forfait.

Aujourd'hui, ce sont choses faites : Tous deux ont parlé, la confrontation a eu lieu et la reconstitution du crime établie.

La confrontation et les aveux

Dans la matinée de samedi à 9 heures, Franzoni dit Olive, solidement enchainé et encadré par quatre gendarmes, est conduit au cabinet du juge d'instruction, assisté de son défenseur Me Charles Bontoux, du barreau de Sisteron.

M. Roman, faisant fonction de juge d'instruction commence aussitôt l'instruction qu'il serre de près habilement, pose questions sur questions, il demande à Olive l'emploi de son temps dans la soirée du crime et lui fait connaitre que malgré l'ardeur qu'il met à se disculper, lui Olive, est fort bel et bien l'auteur du meurtre de Dusserre. Olive se défend jusqu'au bout et n'avoue pas sa culpabilité. L'interrogatoire est terminé, mais M. Roman qui, par Blanc, tient la clef de l'enigme décide qu'une confrontation aura lieu dans l'après-midi.

A 2 heures Olive comparait de nouveau devant le juge instructeur, il parait très abattu. Il a perdu l'arrogance du matin et peut-être se doute-t-il déjà des aveux de son complice. L'interrogatoire reprend pour la deuxième fois ; M. Roman harcelle Olive qui nie et après lui avoir donné l'assurance que la justice est sûre de sa culpabilité, il lui dit :

— Puisque vous ne voulez pas avouer, je vais trouver le moyen de vous faire dire la vérité.

Et il ordonne qu'on amène Blanc. Immédiatement celui-ci est introduit, tenu en respect par deux gendarmes ; il est assisté de Me Thélène, du barreau de notre ville.

Olive, à ce moment, sent qu'il est perdu, et, avant même que Blanc ait parlé, il fait en pleurant, des aveux complets. Ces aveux sont la reproduction des faits que nous avons publiés dans *Sisteron-Journal* du 3 juillet.

La reconstitution du crime

Au lendemain des aveux plutôt inespérés des deux inculpés, il était de toute urgence de procéder sur place à la reconstitution du drame du 16 juin, afin de fixer dans l'esprit des magistrats enquêteurs la participation exacte à ce crime des deux assassins.

La reconstitution fixée pour mardi, à 6 heures du matin, quoique tenue secrète, s'ébruite la veille et amene le jour même une foule de curieux à l'endroit où avait été commis le crime, c'est-à-dire à l'ancien moulin Brieugne, aux abords de la Durance qui

© VILLE DE SISTERON

en cet endroit à un courant très fort et est longé par de nombreux rochers. C'est de ces rochers que le malheureux Dusserre a été jeté à l'eau et que le courant a emporté son corps dans la nuit à 2 kilomètres en aval de Volonne, où il a été retrouvé sur le gravier laissé là par le flux des eaux.

Olive et Blanc, extraits de la maison d'arrêt peu avant l'heure fixée pour la reconstitution de cette horrible scène, sont amenés sur les lieux du crime solidement enchainés. Franzoni dit Olive, apparait le premier, il a pour sa garde 3 gendarmes, une chaine le retient par le gras du bras, les menottes lui prennent les deux mains. Il à perdu la belle prestance qu'il avait, lorsque quelques jours avant le crime, déambulant dans les rues, la veste négligemment jetée sur ses épaules, la cigarette aux lèvres, il posait pour le « costeau ». Il est maigre, il a le visage brunie et la démarche mal assurée. Blanc, plus chétif, n'a que deux gendarmes pour le surveiller, les menottes suffisent à le maintenir Il apparait aux yeux de ses compatriotes et de ses camarades sans sourciller, il ne parait pas comprendre le poids de l'acte qu'il va accomplir, et regarde cyniquement toutes ces personnes qu'il connait. Le maréchal des logis commande la marche, un gendarme marche devant pour écarter les curieux toujours plus nombreux tandis que un autre gendarme marche derrière pour maintenir ceux qui voudraient approcher de trop près les prisonniers. M. Farfals commissaire de la brigade mobile et un agent muni d'un appareil photographique sont là, ces MM. du Tribunal font procéder à la reconstitution du crime. Olive, interrogé le premier, fait un récit du drame à M. Roman qui questionne ensuite Blanc. Les deux criminels s'accusent. Olive, l'homme qui tomba, maintes fois entre les mains de la justice et nia toujours les méfaits qui lui étaient reprochés avec une audace couronnée d'autant de non-lieux que d'accusations, reconnait sans hésitation avoir étranglé Dusserre mais sur les instances pressantes et réitérées de Blanc qui lui aurait même proposé, la veille du crime, d'assommer Dusserre dans sa cave. Blanc, bien entendu, s'élève contre cette accusation. Il nie avoir été l'instigateur de cette affaire, mais avec des réticences et une hésitation qu'il ne peut dissimuler.

Les deux criminels sont ensuite conduits à l'endroit où ils jetèrent le cadavre dans la Durance, puis reconduits en prison.

A leur retour, les curieux, dont le nombre va toujours s'ajouter de retardataires, font escorte aux accusés. Des cris de : assassins ! coquins ! à mort ! à Deibler ! se font entendre ; les prisonniers pressent le pas, ils vont plus vite que les gendarmes, on voit qu'ils sont pressés de quitter cette foule qui leur est hostile, ils préfèrent l'isolement de la prison, à l'air pur en cette compagnie. A Bourg-Reynaud, des hou ! hou ! les accueillent ; une mère de famille que l'amour familial pousse au paroxysme leur dit : « Avez-vous penser à la mère de celui que vous avez tué, coquins », mais les prisonniers filent toujours, Olive, sa casquette sur les yeux, ne veut pas voir ces visages hostiles ; Blanc fixe la terre et marche au hasard. Ils arrivent enfin à la maison d'arrêt toujours poursuivis par les lazzis méchants d'une bande de jeunes gens qui font escorte jusqu'au bout. Ils entrent, la lourde porte se referme sur eux et se rouvrira encore une fois probablement pour prendre le chemin des assises.

Diverses photographies de la reconstitution du crime ont été prises par les soins de la brigade mobile.

Cette sortie matinale a fait les frais de la conversation de toute la journée et chacun se plait à rendre hommage tant aux agents qui ont eu la main heureuse sur leur prise qu'aux magistrats qui ont mené à bonne fin une affaire aussi délicate.

***

Un bruit qui circule en ville — sans que nous puissions garantir la véracité — est celui qui accuse Blanc, de posséder à son domicile, une certaine quantité de pièces d'or fausses Une enquête est, parait-il, ouverte.

L.

Chronique Locale

SISTERON

Fête Nationale du 14 Juillet. — La fête nationale de la République a été annoncée mardi soir par l'explosion de nombreux pétards et d'une retraite aux flambeaux exécutée par les Touristes, qui comme toujours a le don de donner à notre ville un aspect d'un jour de fête.

Le lendemain 14, à 5 heures du matin, l'artilleur municipal annonce l'ouverture des émotions par le lancement de bombes, de très bonne qualité, dont la détonation n'est certes pas étrangère à un réveil qui n'a rien de bien doux.

Le concert de l'après-midi donné par la musique avait attiré sur le cours Paul Arène tout le Sisteron élégant.

Le concours de boules qui avait lieu à St-Jaume avait réuni les amateurs de ce sport hygiénique.

Le soir, à 9 heures malgré une averse tombée bien mal à propos, les feux d'artifice ont été tirés avec succès devant un public nombreux. Le bal qui suivait a été comme toujours l'amusement favori de la jeunesse sisteronnaise qui n'attend que cette occasion pour danser, rire et s'amuser.

Tous les édifices publics et particuliers avaient été décorés et illuminés avec goût.

Aucun accident ne s'est produit pendant ces deux jours de fête.

Séance d'identification judiciaire. — Dans la matinée de mardi, vers 10 heures, M. Farfals, le distingué commissaire de la brigade mobile appelée à Sisteron pour enquêter sur le meurtre de Dusserre, chargeait ses agents et les gendarmes de ramasser les nombreux romanichels, venus pour la foire, qui avaient établi leur campement au cours St-Jaume ainsi que les quelques moissonneurs attirés dans notre ville par la période des moissons. Tout ce monde, au nombre de 21, fut emmené à la gendarmerie à pied où les attendait le service de l'anthropométrie selon la méthode Bertillon.

Ce service consiste à prendre, dans tous ses détails, le signalement exact du sujet soumis à l'épreuve : mesures du tour de tête, de l'avant-bras, des mains et des pieds. Ces mesures sont fidèlement rapportées sur les fiches spéciales. Le photographe clos la séance en prenant deux photographies de poses différentes. Un numéro d'ordre est donné au sujet et l'opération terminée celui-ci peut aller respirer l'air si ces papiers sont en règle, au cas contraire il est retenu jusqu'à plus ample informé, tandis que le dossier des séances d'identification va à Paris, à la sûreté générale.

Cette opération qui avait lieu quelques instants après la reconstitution du crime de Dusserre, avait attiré devant la gendarmerie un grand nombre de curieux croyant voir en ces patients de nouveaux meurtriers. Heureusement ils ne l'étaient pas, c'étaient tout simplement une opération de prudence que la police crut bon de prendre. Elle le fit et fit bien.

Avis. — M. Nevière, fabricant de chaux aux Bons-Enfants (Sisteron), demande des ouvriers.

Changement de domicile. — L'étude de Me Béquart, notaire, est transférée rue du Jalet (ancien Pensionnat des Dames Trinitaires).

Réception à la Sous-Préfecture — Dans la soirée de Vendredi, M. Signoret, le nouveau Sous-Préfet de l'arrondissement de Sisteron, a reçu les chefs d'Administration et les corps constitués de la ville.

M. Signoret a eu un mot aimable pour chacun et tous ceux qui l'ont approché ont emporté la meilleure impression de cette première entrevue.

Débarrassez-vous des pièces grecques. — Des difficutés s'élèvent, parait-il, assez souvent, entre le public et les commerçants, à propos du retrait des monnaies divisionnaires grecques auquel il est actuellement procédé.

Nous croyons utile de rappeler que jusqu'au 14 septembre ces pièces seront échangées contre des pièces françaises à toutes les caisses de l'Etat. On peut aussi les donner en paiement dans les bureaux de poste, qui sont tenus de les recevoir. Il est donc très facile de se débarrasser de ces monnaies, et, dans l'intérêt général, nous engageons les détenteurs de pièces grecques à les remettre au plus tôt chez les comptables chargés de les centraliser

Le Tour de France cycliste — La sixième étape du Tour de France s'est déroulée en partie dans notre région par un temps heureusement plus beau que celui qui a présidé aux débuts de cette grande randonnée.

Cette course organisée par notre grand confrère sportif le journal l'*Auto* comprend les 14 étapes que *Sisteron-Journal* avait annoncées : cinq ont été courues et la sixième s'est déroulée dans le riant décor des Alpes Dauphinoises et de la Provence. Les coureurs au nombre de 90 sont partis le matin de Grenoble à 3 h. 1/2 se dirigeant vers Nice, parcourant ainsi une distance de 346 kilom. Le passage à Sisteron des coureurs est signalé au contrôle volant etabli au Casino. A 9 h. 15 ce sont les inbattables Faber, Ménager et Garrigou qui sont salués les premiers.

La Société sportive *Sisteron-Vélo*, qui fait bien les choses, a fait dresser deux poteaux surmontés de drapeaux ce qui indique l'endroit où les coureurs trouveront de quoi se réconforter et se rafraichir ; c'est ce qu'ils font à la hâte, il est vrai, mais qu'ils font tout de même.

Plusieurs maisons sportives marquent leur présence par un Fanion portant en exergue les marques Alcyon, Nil-Supra, le Globe et Dunlop.

Les représentants de ces maisons sont là, attentifs et impatients de donner à leurs favoris des marques d'encouragement, des mets et des boissons.

Sisteron-Vélo a, de son côté, une petite reception à faire en l'honneur du coureur Dignois Faudon, premier basalpin qui affronte les dangers et les chances de succès d'une course pareille. Il se classe 37e, bonne place pour un débutant, aussi son arrivée est saluée par les vivats de tout un public et des félicitations que lui adressent ses collègues du S. V. Faudon, absorbe un réconfortant, renouvelle ses pneus et enfourche de nouveau son Pégase à pédales pour Digne, où surement une réception encore plus grandiose l'attend.

Ajoutons que malgré la pluie, la boue et la poussière ces intrépides cyclistes sont passés avec une allure exempte de fatigue et une force d'énergie qui est toute en leur honneur.

Voici le classement et l'heure des coureurs relevés au contrôle :

Faber, Garrigou, Ménager, 9 h. 15 ; Vanhouvaert, Duboc, Allavoine, 9h,22 ; Ringeval, Zavatti, 9h.35 ; Maitron, Bettini, Faure, Fleury 9h.40 ; Saillot, Cruchon, 9h.44 ; Christophe, Delsfre, Rabot, 9h.47 ; Paul Ernest, Le Bars, 10 h. ; Payan, Boillat, Combelle, Cajoni, Trousselier, 10 h. 01 ; Leman, Lachaise, Dufour, 10h.12 ; Dutiron, Leblanc, 10h.20 ; Magagnoli, 10 h. 27 ; Lecointe 10h.28 ; Lafourcade, Gilles, 10 h, 38 ; Oudin, Gardent, 10h.46 ; Faudon 10h.50 ; Belloni, De Maria, 10h.54 ; Langlade, Pardon, 11 h. 12 ; Rivière, Veyssier, 11 h. 18 ; Corlaita, Chartrier, 11 h. 32 ; Fraisse, Faurs, Laganier, 12 h, ; Voiron, Leroy, Vaidis, Perrucca, Meily, 12 h.15 ; Chrétiennot 12h.24 ; Feury R. 12h.52.

Collège de Sisteron. — Conformément aux instructions ministérielles parues les années précédentes, les familles sont autorisées à retirer leurs enfants après le 14 juillet sans qu'il puisse en résulter aucune réduction sur les frais d'études ou de pension.

Il est entendu que les familles peuvent — si elles le désirent — continuer à envoyer leurs enfants au collège jusqu'au 29 juillet, date officielle de l'ouverture des vacances.

Le temps probable (19-25 juillet). — Après les grands vents et orages qui ont lieu le 18 ou le 19 juillet au plus tard, le temps se rafraichit légèrement jusqu'au 20 puis il redevient chaud ce qui rend encore probable des pluies orageuses les 21 et 25, enfin il se rafraichit sensiblement le 25,

Albert Berthot.
Aubigny (Cher) le 13 juillet 1909.

Reproduction interdite.

Mercuriale de la foire de lundi. — Bœufs, de 85 à 88 les 100 kilos ; moutons, de 0.90 à 0.96 le kilo ; agneaux, à 1.10 le kilo ; porcelets, de 12 à 20 la pièce ; blé, à 33 les 128 kilos ; sainfoin, de 1.25 à 1.40 le double décal. ; amandes dures, 3,50 le double décalitre ; amande princesses, de 1,15 à 1.20 le k. ; poulets, 3.50 la paire ; pigeons, de 1 à 1.10 la paire ; œufs, 0.80 la douzaine ; laine, de 1,25 à 1.30 le kilo ; tilleul, de 2 à 2.10 le kilo.

ETAT-CIVIL

du 10 au 16 Juillet 1909

NAISSANCES

Néant.

MARIAGE

Vachier Jules Félix, cultivateur et Mlle Aubert Lodie, Lévie, s. p.

Varamfrain Gustave Jules, boulanger et Mlle Eysseric Pélagie Maria.

Donnet Marie Emile Calixte, voiturier et Mlle Amic Rosa Félicie Louise.

DÉCÈS

Gueyrard Louis, épicier, 86 ans.

Aillaud Marcellin, cultivateur, 46 ans.

MISON

Le Conseil d'Etat a rejeté diverses protestations contre les dernières élections municipales qui ont eu lieu à Mison.

Rancourt (Ardennes), 27 sept. 08. Ma femme avait des douleurs d'estomac qui l'empêchaient de travailler. On lui a conseillé pour se guérir d'employer les Pilules Suisses, ce qu'elle a fait et elle s'en trouve très bien. Vauchier (Sig. lég).

SAVON du CONGO Blancheur du Teint VICTOR VAISSIER

Conseil d'Hygiène

Les affections des voies respiratoires reçoivent souvent de la chaleur un véritable coup de fouet. C'est ainsi qu'en été beaucoup d'asthmatiques voient leurs accès augmenter de fréquence et d'intensité. Aussi leur recomandons nous la poudre Louis Legras, qui réussit à coup sur : elle soulage instantanément et guérit progressivement l'asthme, le catarre, l'oppression et les quintes de toux des bronchites chroniques. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à M. Louis Legras, 13,9 Bd Magenta, à Paris.

A louer présentement
VASTE LOCAL
servant de restaurant et pouvant servir à tout autre genre de commerce
Pour renseignements s'adresser à Mme Vve **Chastillon**, *rue Droite, Sisteron.*

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me Charles BONTOUX
Avocat-Avoué, Licencié-en-Droit
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

VENTE
PAR LICITATION

Il sera procédé le **mardi dix août** *mil neuf cent neuf à* **neuf** *heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Civil de première Instance de Sisteron, séant au Palais de Justice, à la*

Vente aux Enchères Publiques

devant M. Girard juge du siège à ses fins commis, des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire de la commune **de NOYERS** *canton de* **Noyers,** *arrondissement de* **Sisteron** *(Basses-Alpes).*

DÉSIGNATION
des Immeubles à vendre

PREMIER LOT

Labour au lieu dit l'Hubac, numéro 1447 p. de la section O. du plan cadastral de la commune de Noyers, d'une contenance cadastrale d'environ 8 ares 94 centiares, confrontant du levant chemin du vieux village et Richaud Marcellin, du midi Richaud Marcellin, du couchant le vallon de Saint-Martin, du nord Cayenc André.

Mise à prix : **Deux cents** francs
ci..... **200** francs.

DEUXIEME LOT

Ce lot comprendra : 1° **Labour** au lieu dit Champ du Baquet, numéro 403 de la section E. du plan cadastral de la commune de Noyers, d'une contenance cadastrale d'environ 2 ares 97 centiares, confrontant du levant chemin, du midi Cayenc André du couchant le vallon, du nord Théophile Jourdan ; 2° **Pré**, vague et labour au lieu dit Les Chatiers, numéros 525 p. 526, 527 p de la section **E**. du plan cadastral de la commune de Noyers, confrontant du levant vallon, du midi veuve Jourdan, du couchant Plauche Firmin, du nord le vallon.

Mise à prix : **Trois cents** francs.
ci..... **300** francs.

TROISIÉME LOT

Bâtiment rural au hameau de Mallemiaille, numéro 439 de la section E. du plan cadastral de la commune de Noyers.

Mise à prix : **Cinq** francs.
ci..... **5** francs.

QUATRIEME LOT

Pré au lieu dit Grand Chenevière numéro 108 de la section E. du plan cadastral de la commune de Noyers, d'une contenance d'environ 4 ares 70 centiares, confrontant du levant Firmin Plauche, du midi Théophile Jourdan, du couchant Florentin Brémond, du nord veuve Jourdan et petite rase.

Mise à prix : **Quatre vingts** fr.
ci..... **80** francs.

CINQUIEME LOT

Terre labourable au lieu dit Champ du Baquet numéro 128 de la section E. du plan cadastral de la commune de Noyers, confrontant du levant Cayenc André, du midi Brémond, du couchant chemin de Mallemiaille, du nord Théophile Jourdan.

Mise à prix : **Cent** francs.
ci..... **100** francs.

SIXIEME LOT

Vigne au lieu dit Les Vignes-demi du numéro 395 de la section E du plan cadastral de la commune de Noyers d'une contenance d'environ 20 ares 65 centiares, confrontant du levant veuve Jourdan, du midi veuve Jourdan, du couchant le chemin, du nord le vallon et veuve Jourdan.

Mise à prix : **Cinquante** francs.
ci..... **50** francs.

SEPTIEME LOT

Maison au village de Noyers.

Mise à prix : **Cinquante** francs.
ci..... **50** francs.

HUITIEME LOT

Labour et vague au lieu dit Champ Long, numérs 267 p, 271, 272 de la section E. du plan cadastral de la commune de Noyers d'une contenance d'environ 1 hectare 46 ares 91 centiares, confrontant du levant Bonnet Marcel, du midi la route de Saint-Vincent, du couchant propriétés appartenant aux co-héritiers, du nord Anne Frédéric.

Mise à prix : **Cinquante** francs.
ci..... **50** francs.

NEUVIEME LOT

Bâtiment au hameau de Mallemiaille.

Mise à prix : **Cinq** francs.
ci..... **5** francs.

DIXIEME LOT

Labour et vague au lieu dit Grand Pré numéro 82 de la section E. du plan cadastral d'une contenance d'environ 5 ares 90 centiares, confrontant du levant le chemin, du midi veuve Bouchet, du couchant Cayenc André, du nord chemin de Mallemiaille.

Mise à prix : **Vingt-cinq** francs.
ci..... **25** francs.

ONZIEME LOT

Terre labourable au lieu dit la Pièce de Plauche, numéros 405 et 406 de la section E, du plan cadastral de la commune de Noyers, d'une contenance d'environ 13 ares 88 centiares, confrontant de tous côtés Plauche Firmin.

Mise à prix : **Cent** francs.
ci..... **100** francs.

DOUZIEME LOT

Labour à Noyers, au quartier du Grand Pré, confrontant du levant Cayenc, du midi Marie veuve Bouchet, du couchant un chemin ou rase, du nord chemin de Mallemiaille, d'une contenance d'environ 400 mètres carrés.

Mise à prix : **Vingt-cinq** francs.
ci..... **25** francs

Immeuble situé à Saint-Vincent

TREIZIEME LOT

Labour à Saint-Vincent ,au lieu dit Collet de Piblacou, confrontant du nord et du levant Bouchet Louis, du midi Bouchet Henri, du couchant Anglès François.

Mise à prix : **Cinq** francs.
ci..... **5** francs.

Ces immeubles dépendent de la succession de TOUSSAINT Jourdan en son vivant propriétaire demeurant et domicilié à Noyers.

La vente est poursuivie à la requête de 1° Madame Elisabeth **Brun** épouse dûment assistée et autorisée de Henri **Bachelier**, demeurant et domiciliés ensemble à **Villeneuve ;** 2° de Madame Louise **Jourdan**, épouse dûment assistée et autorisée de Monsieur Robert **Fauque**, propriétaire, demeurant et domiciliés ensemble à **Montlaux** ; 3° de Madame Albine Rose **Jourdan** épouse de Monsieur **Ronit**, de ce dernier dûment assistée et autorisée, demeurant et domiciliés ensemble à **Marseille** : 4° de Madame Marie **Moullet** veuve en secondes noces de Louis Mévouillons, demeurant et domiciliés à **Ongles**, ayant tous pour avoué Me Charles **Bontoux**.

Contre Louis **Brun**, maçon demeurant et domicilié à **Châteauneuf Val-Saint-Donat**, ayant pour avoué Me **Suquet**, et encore contre 1° Madame Louise **Jourdan**, épouse **Féraud**, dûment assistée et autorisée de Joseph Féraud, son mari, demeurant et domiciliés à **Thoard** ; 2° Madame Joséphine **Jourdan**, épouse **Garcin**, du dit Alphonse Garcin son mari, dûment assistée et autorisée, demeurant et domiciliés ensemble à **Digne**, ayant pour avoué Me Charles **Bontoux** ; et encore Emile **Allibert** pris en sa qualité de tuteur légal de ses enfants mineurs Emile Allibert et Jeanne Allibert, demeurant et domicilés à Marseille,

La vente a lieu en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Sisteron le vingt-deux Juin mil-neuf-cent-neuf, enregistré, avec clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal civil de Sisteron par Me Charles **Bontoux**.

La vente aura lieu en présence de Monsieur Louis **Brun**, subrogé tuteur des mineurs **Allibert** ou lui dûment appelé.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Charles BONTOUX, avoué poursuivant la vente.

Sisteron, le 15 Juillet 1909.

C. BONTOUX.

ÉTUDE DE Me VICTOR-EUGÈNE LIEUTAUD
notaire
à **Volone** (Basses-Alpes)

PURGE
d'Hypothèques légales

Suivant acte reçu par Me **Lieutaud** notaire à **Volone**, le vingt-trois juin mil-neuf-cent-neuf, la Compagnie des Produits chimiques d'Alais et de la Camargue, Société anonyme au capital de sept millions cinq-cent mille francs, dont le siège social est à Lyon, rue Grolée, 9 ;

A acquis de Monsieur Marius **Ruitre**, propriétaire-cultivateur, domicilié et demeurant à **Château-Arnoux**, canton de Volone (Basses-Alpes) sous les clauses et conditions stipulées audit acte.

Toute une **Terre** sise sur le territoire de la commune de Château-Arnoux, au quartier des Baumes, paraissant figurer au plan cadastral de cette commune sous les numéros 471 partie, 472 partie, 473 partie et 474 de la section C. ; confrontant dans son ensemble : du nord la Compagnie acquéreuse et auparavant Cyrille-Fortuné-Joseph Richaud ; du levant la voie ferrée de Marseille à Grenoble ; du midi Léonie Perrymond épouse Vinciguerra ; du couchant Florentin Monge de l'Escale et autres plus vrais confronts s'il en existe, moyennant le prix de **Trois mille** francs.

Une copie collationnée dudit contrat de vente a été ou sera déposé au greffe du tribunal civil de première instance de Sisteron.

Copie collationnée sera également signifiée :

1° à Monsieur le Procureur de la République près ledit tribunal de Sisteron ;

2° à Madame Marie-Madeleine Brunet sans profession, demeurant à Château-Arnoux, épouse du vendeur.

La présente publication a lieu afin de purger toutes hypothèques légales connues et inconnues qui peuvent grever l'immeuble ci-dessus désigné. Toutes personnes du chef desquels il pourrait être requis inscription sur ledit immeuble seront forcloses, faute d'avoir pris inscription dans les délais impartis par la loi, conformément aux dispositions des articles 2193, 2194 et 2195 du code civil.

Pour extrait :

V. Lieutaud.

Etude de Me Ch BONTOUX
Avocat-Avoué, Licencié en Droit
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

EXTRAIT
d'un Jugement de Divorce

D'un jugement contradictoire rendu par le tribunal civil de Sisteron le 16 mars mil-neuf-cent-neuf enregistré et signifié, entre M. Philippe **Gonssaud**, propriétaire, demeurant et domicilié aux **Omergues** admis au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau de Sisteron en date du 1er mars 1907 et Mme Antonia **Audibert** épouse dudit Philippe Gonssaud, demeurant et domiciliée de droit avec son mari mais résidant de fait à Châteauneuf-Miravail.

Il appert que le divorce d'entre les époux **Gonssaud** a été prononcé reconventionnellement au profit de M. Philippe Gonssaud aux torts et griefs de la dame Antonia Audibert.

Pour extrait certifié conforme :

C. BONTOUX.

LECTURES POUR TOUS

C'est avec une curiosité universelle qu'on apprit tout récemment qu'un savant astronome américain se propose de communiquer avec la planète Mars. En quoi consiste le sensationnel projet du professeur Pickering ? Le numéro de *Juillet* des *Lectures pour Tous* nous l'explique curieusement.

Texte et illustration, tout est d'une saisissante variété dans cet attrayant numéro. Pas une page qui ne réponde aux préoccuprtions actuelles, ne nous révèle ce qu'il faut connaître de la vie contemporaine ou des grands évènements d'autrefois sur lesquels l'attention se trouve ramenée.

Les articles, roman, nouvelles que publient ce mois-ci les *Lectures pour Tous* ? En voici le sommaire complet :

Heureux prisonniers de la Bastille ! Un grand peintre de la vie paysanne : Léon Lhermitte. — Les quatre vieilles sont-elles mortes ? Projet d'impôt sur le revenu. — Vues de Paris prises en ballon. — Une victoire il y a cent ans : Wagram (9 juillet 1809), — *Le Mystère du Grand Hesper,* roman. — *Plaisirs d'été. — Nos rivières ravagées par les braconniers. — La tentation de Samuel Burge,* nouvelle. — *Le dernier mot du confort en wagon.* — Actualités : *En allant à la revue ! — Les perles de la collection Chauchard.— Pour communiquer avec la planète Mars. — La flotte aérienne de la France s'augmente,*

Abonnements. — Un an : Paris, 6 fr. Départements, 7 fr. ; Etranger 9 f., — Le numéro, 50 centimes.

Bulletin Financier

La Bourse ne s'émeut, ni de la crise allemande, ni des évènements hispano-américains

Le 3 o|o français cote ferme 97.60 et 97.65

Fonds d'Etat étrangers meilleurs. Turc 93.2, Serbe 83,05, Extérieure 97,50, influencée par les combats livrés dans le Rif. Italien 103.87 1|2. Fonds Russes bien tenus, 4 1|2 o|o 1909 libéré 98.

Sociétés de crédits fermes. Banque de Paris 1631. Société Générale 672. Comptoir d'Escompte 744, Union Parisienne 832. Depuis le 18 juillet, les obligations de l'emprunt extérieur à 5 o|o de la Ville de Kioto (Japon) sont admises aux négociations de la Bourse au comptant et à terme et inscrites à la première partie du bulletin de la Cote officielle. Ces titres exempts de tous impôts présents et futurs au Japon et en France ont été placés par l'Union Parisienne et la Société Marseillaise à 495 francs.

Légère reprise des chemins espagnols. Valeurs de traction calmes.

Le Rio s'échange entre 1878 et 1884. La tendance du cuivre, métal, reste faible à New-York.

En banque, mines d'or indécises. Obligations 5 o|o Energie Industrielle 480.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac, de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir, promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cet offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. *Vincent*, 8, Place Victor Hugo, à Grenoble qui répondra gratis et franco par courrier et renvera les indications demandées.

Crédit Foncier de France

Succursale de VAUCLUSE et des BASSES-ALPES
Avignon, rue Laboureur, 9

Directeur : EMILE CAHUZAC

PRETS remboursables par amortissements
- aux COMMUNES, sur leurs revenus.
- aux PARTICULIERS, sur hypothèques.

Pas d'Echéance du Capital — Remboursement total ou partiel, facultatif à toute date — Nombreux avantages

Taux d'Intérêts actuels
- Prêts Communaux : 3.85 o|o par an.
- Prêts Hypothécaires : 4 30 o|o —

Formules et renseignements gratuits à la Direction.

© VILLE DE SISTERON

DUNLOP

PNEUS-AUTOS

BANDES RONDES OU PLATES

FERRÉS CUIRASSE ARMÉE

CUIRASSE CANNELÉE

ENVELOPPES VOLCANISÉES

ENVELOPPES EXTRA-FORT VOLCANISÉES

ENVELOPPES EXTRA-FORT FAÇON MAIN

CHAMBRES A AIR EXTRA

PNEUS-VELOS

LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

DUNLOP

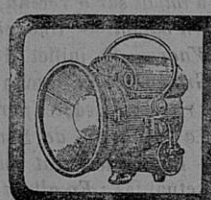

LE PHARE DUCELLIER VOIT TOUT

CULTURE SPÉCIALE DE PLANTS DE VIGNE RACIN

1e prix au Concours départemental de Propriétés. 1905.

Casimir Magnan

2e prix au Concours départemental d'encouragement à l'agriculture (*prix Meynot*).

Chevalier du Mérite Agricole

Horticulteur à SISTERON, *Campagne Le Gand* «B-A»

Créations de Parcs et Jardins Fruitiers

Terrassements et Plantations en tous genres

VIGNE

Producteur direct,
Alicanthe ruspéstris terras n° 20
Othelot,
Seibeil Nos 1, 176, 128, 1020,
Jacquez à gros grains,
Herbemont,
Isabelle.

VIGNE

Porte greffe,
Qiparia gloire de Montpelier,
Ruspestris du Lot,
Solonis Robusto,
Ruspestris riparia, 3308, 3309. 101, 14
Solonis ruspestris, 1616,
Berlandièri riparia, 34

PLANTS GREFFES POUR RAISINS DE TABLE ET CUVE

ARBRES FRUITIERS EN TOUS GENRES

CONNIFERES, ARBUSTES et PLANTES Vertes assortis

L'Etablissement fait des plantations avec garantie de la reprise de Arbres, soit pour allées, terrasses et autres.

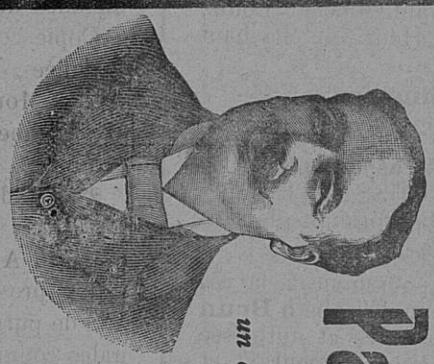

Paul Fauchey

COMPOSITEUR,

un de nos maîtres les plus estimés,

est l'auteur de

Un Peu,
Beaucoup,
Passionnément,

Valse créée avec un éclatant succès par GERMAINE GALLOIS, au Théâtre des Variétés, dans la *Revue du Centenaire* de la Valse Très Aimée et de la Chanson Brésilienne,

les deux belles créations de la Princesse ESTELLE DE BROGLIE chantées par la Princesse dans toutes les grandes villes de l'Europe.

On lui doit aussi :

Canzonetta Napolitana,
Gaîty-March,
Pretty-Girl, *marche.*
Lydie-Gavotte.
Feu Follet, *air de ballet.*
Sérénade à l'amour,
Romance,
Mélodrame,
Pastorale,

Les Œuvres de **Paul Fauchey**, éditées par la Maison **A. ZOOK, 29, Rue Bleue, à PARIS**, sont en vente chez l'Éditeur, **dans toutes** les Maisons d'éditions musicales et chez tous les Marchands **de musique** de Paris et de la Province.

Le Catalogue de la maison ZOOK, qui comprend nombre **d'œuvres de compositeurs en vogue**, est envoyé sur demande.

BUSSANG *quérit* **L'ANÉMIE**

BON POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS

à *Jardins & Basses-Cours*

Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)

Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER, successeur de A. TURIN

21, Place de la Mairie — SISTERON — Basses-Alpes

Impressions Commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS

CERTIFICATS DE VIE — MANDATS DE PAYEMENTS — CONVOCATIONS

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Prix courants. — Affiches de tous formats

Fournitures Scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES
TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

Cahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON